



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2026.038

Mise en ligne : 10/03/2026

OBJET Contrat de cession – Doudous

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122_22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Culture du 12 mai 2025 ;

Vu le projet du contrat de cession ;

Considérant Les orientations municipales dans le domaine de la politique culturelle et plus spécifiquement la volonté de développer une programmation accessible et familiale ;

La proposition artistique de la compagnie Graines de Cailloux est adaptée à un public familial selon la demande de la commune.

Décide **Article 1**

Le contrat de cession est conclu avec la compagnie Graines de Cailloux, représenté par Jeanne DEROUILLON-ROISNE, présidente, pour deux représentations le jeudi 2 avril 2026 à 10h et 11h, à la ferme des Tournelles, salle Nina Simone.

Article 2

La dépense résultant de cette opération d'un montant total de 972 € TTC (Neuf cent soixante-douze euros) sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2026.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260310-DEC_2026_038-CC
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Décision du maire n° 2026.038

Article 3

La présente décision sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 06/03/2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260310-DEC_2026_038-CC
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026